

LETTRE D'ENGAGEMENT

Après avoir préalablement rappelé ce qui suit :

- (1) **FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE**, société par actions simplifiée, dont le siège est à Villers-Lès-Nancy (54600), 3, allée d'Enghien, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 793 040 296, ci-après la « **FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE** », porte le projet d'implantation de QUATRE (4) aérogénérateurs et un (1) poste de livraison sur la commune de ARMAILLE (49), (le « **Projet** ») pour un coût estimé à huit million quatre cent mille (8,4 M) € ;
- (2) A la date des présentes, CENT POUR CENT (100%) du capital social de la FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE (la « **Quote-Part** ») est détenue par la société ENGIE GREEN FRANCE, SAS au capital de 30.000.000 d'euros dont le siège social est situé à Courbevoie (92400), 2 place Samuel de Champlain, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 478 826 753, ci-après « **ENGIE GREEN** » ;
- (3) Au 30 septembre 2017, ENGIE GREEN dispose de trente-six million cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (36 168 797) euros de fonds propres, ci-après les « **Fonds Propres** ».

Monsieur Pierre PARVEX, Directeur Général Adjoint chargé du développement, dûment habilité à représenter la société ENGIE GREEN, atteste par la présente que :

ENGIE GREEN dispose des Fonds Propres permettant, pendant tout le temps où ENGIE GREEN sera actionnaire de FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE et sous réserve de la réalisation du Projet par FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE et des règles de gouvernance du Groupe ENGIE, de mettre à disposition au profit de FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE, les fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation du Projet sous la forme d'une contribution au financement du Projet à hauteur de sa Quote-Part via :

- (i) un apport en fonds propres pour 20% du coût total du Projet au titre des fonds propres apportés par la FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE; ou
- (ii) un apport en fonds propres pour 100% du coût total du projet si absence de financement par un emprunt bancaire ;

Fait à Courbevoie, le 30 octobre 2017,

Monsieur Pierre PARVEX,
Directeur Général Adjoint chargé du développement

